

August Debouzy lance la 10ème édition de Start You Up, ouverte à toutes les startups françaises

Les startups françaises ont jusqu'au 15 novembre 2022 pour candidater au programme Start You Up, un concours organisé par le cabinet d'avocats parisien August Debouzy. A la clé ? Un accompagnement juridique personnalisé.

Temps de lecture : minute

17 octobre 2022

Depuis 2013, dans le cadre de son programme d'incubation, le cabinet d'avocats August Debouzy organise le concours Start You Up, une initiative qui a pour but de soutenir les jeunes startups françaises de la technologie et du numérique. A la clé, un accompagnement juridique sur-mesure de 200 heures par les avocats du cabinet, sous la forme d'un forfait préférentiel à 200 euros par mois pendant un an.

Plus qu'un accompagnement juridique, la création d'un réseau

Grâce à ce concours, le cabinet, qui fête ses 27 ans d'activité, a su notamment construire un réseau autour des lauréats des dernières éditions. Alsid (lauréat 2017) et Hyperlex (lauréat 2018) ont, par exemple, été épaulées par le cabinet au cours de leur levée de fonds respective (4 millions pour Hyperlex et 13 millions pour Alsid), une fois leur année d'accompagnement terminée. L'aide proposée dans le cadre de la dotation représente un tremplin pour ces jeunes pousses, permettant d'accélérer et cadrer le développement des entreprises les plus ambitieuses.

" Le programme Start You Up nous a surpris par sa qualité ! Il représente une très grande valeur pour notre développement. En effet, nous avons tellement de problématiques juridiques, que nous n'aurions pas pu tout traiter sans August Debouzy " raconte Pierre Saudin, CEO de PAIRE, et membre de "The Tribe ", le réseau d'une cinquantaine d'alumni. Ce réseau, qui rassemble des noms comme Unkle, Dijo, Jenji, Sgreen, Deskopolitan créé de multiples connexions professionnelles pérennes pour les lauréats.

Quinze candidats, cinq lauréats pour cette dixième édition

Que faut-il présenter pour ce concours ? Les dossiers seront sélectionnés sur plusieurs critères, dont la force innovante du projet, son attractivité, le business plan, les perspectives de développement et de rentabilité ou encore l'expertise de l'équipe. Pour candidater au concours, une startup doit avoir moins de trois ans d'activité et doit être immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés.

Cette année, quinze participants seront sélectionnés pour passer devant le jury. Quinze places et quinze chances de faire partie des cinq gagnants qui seront accompagnés par le cabinet. Les candidats ont jusqu'au 15 novembre 2022 pour déposer leur dossier. Le 15 décembre 2022, après analyse des dossiers, le jury votera pour quinze finalistes qui viendront présenter leur projet devant le jury et des avocats du cabinet. Les résultats et le nom des cinq startups lauréates de la 10^e promotion du programme seront annoncés en janvier 2023.



Les lauréats seront épaulés par leur parrain interne au cabinet, qui adaptera son accompagnement à la maturité de l'entreprise et ses objectifs de développement. Structuration juridique, financement de la croissance, gestion et optimisation des RH, mise en conformité et prévention des risques, structuration fiscale, rédaction et négociation des contrats, accompagnement à l'international, protection de l'innovation et conseils dans tous les domaines du droit des affaires (droit des sociétés, droit fiscal, droit social, contrats commerciaux, gestion RH, données personnelles, brevets, droit de la consommation, etc), les entreprises lauréates se verront offrir le cadre idéal pour passer de la startup à la scale-up.

[Envie de déposer un dossier ? Plus d'information à retrouver ici.](#)

